

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 29	Absent(s) excusé(s) : 21	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 9
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 juin 2024

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 24 juin 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-06-24-BD-6 :

Projet de construction par VIVEST de 36 logements (23 PLUS et 13 PLAI) situés 15 rue de la Libération à Augny : demande de garantie d'emprunt (contrat de prêt n° 158497) - 1 cas.

Rapporteur : Madame Doan TRAN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2023,

VU le contrat de prêt n° 158497 en annexe signé entre VIVEST ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts en date du 28 mars 2024,

CONSIDERANT la demande formulée par VIVEST en date du 10 avril 2024, tendant à obtenir la garantie de l'Eurométropole de Metz pour un emprunt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3 482 552 €,

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 482 552 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 158497, constitué de cinq lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 482 552 € (trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante-deux euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La collectivité s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

APPROUVE la convention financière à conclure entre Metz Métropole et VIVEST, dont le projet est joint en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Metz, le 25 juin 2024

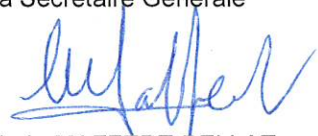
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240624-2024-06-DC6-DE

Numéro de l'acte : 2024-06-DC6
Date de décision : lundi 24 juin 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Projet de construction par VIVEST de 36 logements (23 PLUS et 13 PLAI) situés 15 rue de la Libération à Augny : demande de garantie d'emprunt (contrat de prêt n° 158497) - 1 cas
Classification : 7.3 - Emprunts
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240624-2024-06-DC6-DE
Document principal : 99_DE-6.pdf

Historique :

26/06/24 14:21	En cours de création	
26/06/24 14:25	En préparation	Catherine DELLES
26/06/24 15:23	Reçu	Catherine DELLES
26/06/24 15:24	En cours de transmission	
26/06/24 15:28	Transmis en Préfecture	
26/06/24 15:38	Accusé de réception reçu	